

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 04176

Numéro SIREN : 811 662 238

Nom ou dénomination : 4VADAUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2020 sous le numéro de dépôt 41888

COMPTES ANNUELS



4VADAUDIT
78, boulevard Victor Hugo
92200 NEUILLY SUR SEINE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

BILAN

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	42 240	20 837	21 403	22 014
Immobilisations financières				
Actif immobilisé	42 240	20 837	21 403	22 014
Stocks de matières premières, approvisionnements, en cours de production				
Stock de marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	76 009		76 009	62 819
Autres créances	1 970		1 970	3 582
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	32 842		32 842	34 310
Charges constatées d'avance				
Actif circulant	110 821		110 821	100 711
TOTAL GÉNÉRAL	153 060	20 837	132 224	122 724

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves réglementées		
Autres réserves		
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau	16 985	15 824
Résultat de l'exercice	2 842	1 162
Provisions réglementées		
Capitaux propres	30 827	27 985
Provisions pour risques et charges		
Autres emprunts et dettes assimilées	12 117	16 893
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	9 121	7 281
Autres dettes	38 658	68 666
<i>Dont comptes courants d'associés de l'exercice N</i>	<i>7 741</i>	
Produits constatés d'avance	38 501	1 899
Dettes	101 397	94 739
TOTAL GÉNÉRAL	132 224	122 724

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		248 583	204 690
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
Produits d'exploitation		248 583	204 690
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variations de stock de (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres charges externes		166 582	106 008
Impôts, taxes et versements assimilés		4 258	1 074
Rémunération du personnel		37 597	61 000
Charges sociales		19 145	23 851
Dotations aux amortissements		10 870	9 982
Dotations aux provisions			
Autres charges		6 655	7 130
Charges d'exploitation		245 108	209 043
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 475	(4 354)
Produits financiers			
Produits exceptionnels			6 000
Charges financières		213	281
Charges exceptionnelles		90	152
Impôts sur les bénéfices		331	52
BÉNÉFICE OU PERTE		2 842	1 162

NOTES

Les notes présentées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

(Code du Commerce Art. R 123-196 1° et 2° ; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, à savoir Code de Commerce et Plan Comptable Général actualisé par les différents règlements ANC, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présupposant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenue pour cet exercice ont vocation à être maintenues à l'occasion des exercices suivants.

Immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production et ne font pas l'objet de réévaluation.

Amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Constructions	5 à 15 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 15 ans
Installations techniques	5 à 15 ans
Matériels et outillage	5 à 15 ans
Matériels de transport	2 à 5 ans
Matériels de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobilier	2 à 5 ans
Logiciels, sites, applications	1 à 5 ans

Un amortissement exceptionnel est constaté, le cas échéant, pour prendre en compte les dépréciations complémentaires résultant d'une réduction de la durée de vie des immobilisations.

Créances et dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dépréciation des créances

(PCG Art. 831-2/3)

Les créances peuvent être, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197 ; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur Nominale
Actions ordinaires	10 000			10 000	1 €

**« 4VADAUDIT »
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10.000 €
SIEGE SOCIAL : 78, Boulevard Victor Hugo
92200 NEUILLY SUR SEINE
811 662 238 RCS NANTERRE**

**PROCES-VERBAL DE
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

Le 30 juin 2020 à 11 heures au siège social,

Monsieur Valéry AUBRY-DUMAND, Président et Associé Unique, détenant 10.000 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune, soit l'intégralité du capital de la Société par Actions Simplifiée dénommée « **4VADAUDIT** »,

Déclare être appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et Arrêté des comptes au 31 décembre 2019,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'Article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs.

Puis, il a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, en sa qualité de Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, prend acte de ce que les comptes dudit exercice ne font pas état de dépenses et charges non déductibles visées par l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

SECONDE DECISION

L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 2842 €, décide de l'affecter en report à nouveau.

Il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes depuis la création de la société.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique ratifie le fait que :

- la rémunération brute du président pour l'exercice 2019 a été de 37 597 € ; les charges sociales afférentes à cette rémunération sont pris en charges par la société ;
- le contrat de concession de redevances de la marque 4VAD ;
- le compte courant d'associé tel qu'il apparait dans les comptes approuvés ;
- le président a prétendu, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tout pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toute formalité de la Loi.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé le présent Procès-Verbal.

Fait à NEUILLY SUR SEINE,

Le 30 juin 2020



Monsieur Valéry AUBRY-DUMAND,

Président et Associé Unique